

PRESIDENCE DU CONSEIL PRESIDENTIEL

MINISTRE DES FINANCES

du 10 Février 1971

Portant nomination du Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL

- VU la déclaration du 30 avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU la loi n° 64-35 du 31 décembre 1964, portant codification des droits, impôts et taxes fiscales d'enregistrement, de timbre, de publicité foncière et hypothécaire et sur les revenus de capitaux mobiliers;
- VU la loi n° 65-25 du 14 Août 1965, portant organisation du Régime de la propriété Foncière au Cameroun ;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°71-22/CP/MF du 10 Février 1971, portant création et organisation de la Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ;

SUR Proposition du Ministre des Finances;

LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T

ARTICLE 1er.- M. LINSOU Faustin Inspecteur des Impôts de 1ère classe, 2è échelon est nommé Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, Conservateur de la Propriété Foncière, Curateur aux Successions et Biens vacants.

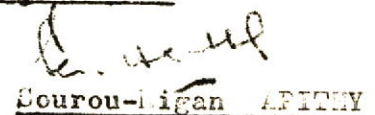
ARTICLE 2.- M. LINSOU Faustin prêtera serment avant son entrée en fonction.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui a effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.-

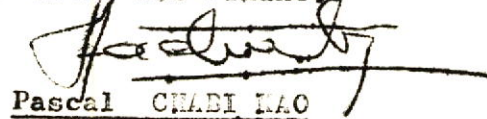
Par Le CONSEIL PRESIDENTIEL,


Justin AROUDEDE-TOUMETIN

Fait, à Cotonou, le 10 Février 1971


Hubert LAGA

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances


Pascal CHABI KAO